S



Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/19939 16 juin 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 JUIN 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA ZAMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander la convocation d'urgence d'une séance du Conseil de sécurité au titre du point intitulé "La question de l'Afrique du Sud" afin d'examiner la question des sentences capitales prononcées par le régime sud-africain à l'encontre de Mojalefa Reginald Sefatsa, Reid Malebo Mokoena, Oupa Moses Diniso, Theresa Ramashamola, Duma Joseph Khumalo et Francis Don Mokhesi, plus connus sous le nom des "Six de Sharpeville", ainsi que la décision prise par la Cour suprême de Pretoria le 13 juin 1988 de rejeter l'appel introduit par les condamnés pour demander la récuverture de leur dossier afin de bénéficier d'un jugement équitable.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) I. Z. CHABALA

88-16278 0632V (F)